

LeDossier

Crise de l'environnement
et des minorités:

Le libéralisme, est-il à bout de souffle?

SOIRÉE ANNUELLE:

La chasse dans tous ses états
Vendredi 6 décembre p. 8

LE RENDEZ-VOUS

Visite de l'Atelier-Musée
Encre & Plomb, Chavannes-près-Renens
Mardi 19 novembre à 16h00 p. 11

SOIRÉE-DÉBAT

Crise écologique et sociale:
Le libéralisme est-il à bout de souffle?
Jeudi 28 novembre à 19h00 p. 13

- Pourquoi nous ne ferons rien pour l'environnement... p. 19-20
- L'écologie, un otage parmi d'autres du wokisme p. 20-21
- Sympathie universelle: harmonie entre l'homme et la nature p. 22-23

ACTIFS AU COEUR DE VOTRE RÉGION



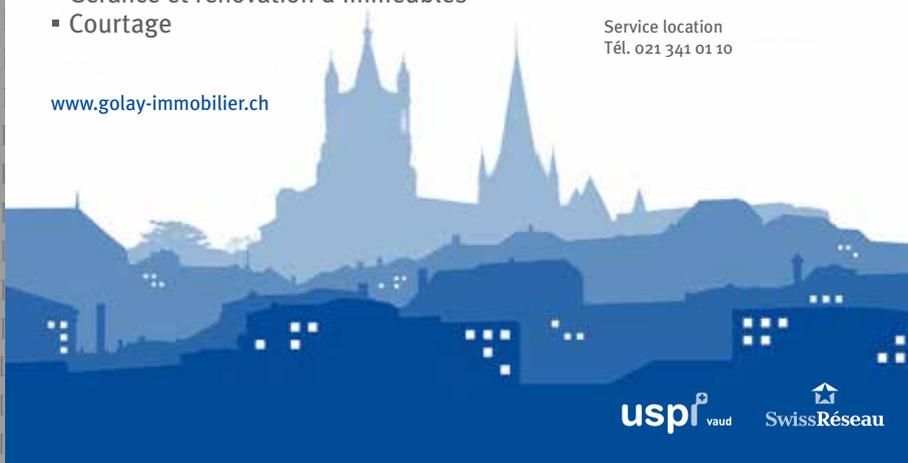
Golay Immobilier

- Conseil immobilier
- Gérance et rénovation d'immeubles
- Courtage

Grand-Chêne 2
1003 Lausanne
Tél. 021 341 01 01

Service location
Tél. 021 341 01 10

www.golay-immobilier.ch



uspr[®]
vaud

SwissRéseau



TRAVAUX FORESTIERS
ACHAT DE BOIS / FORÊTS

ELAGAGE
STABILISATION BIOLOGIQUE

TRANSPORT
GENIE FORESTIER



Entreprise Forestière Daniel Ruch SA

1084 Carrouge (VD)

Tél. 021 903 37 27 et 079 449 58 44

www.danielruch.swiss

ADRESSE DE LA RÉDACTION

Cercle Démocratique Lausanne
Place de la Riponne 1
1005 Lausanne
IBAN CH43 0900 0000 1000 0763 3
www.cercle-democratique.org

RÉDACTION

Barry Lopez
redaction@cercle-democratique.org

CONCEPTION GRAPHIQUE

Art Direction
Gérard Lebet
g.lebet@art-direction.ch

IMPRESSION

Groux arts graphiques
Aline Zerr
Ch. de Rionzi 58
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 641 61 46
a.zerr@grouxsa.ch
www.grouxsa.ch

PUBLICITÉ

Urbanic Régie publicitaire
Claude Froelicher
Avenue Edouard Dapples 54
1006 Lausanne
Tél. 079 278 05 94
claude.froelicher@urbanic.ch

TIRAGE

800 ex.
4 parutions annuelles

CHANGEMENT D'ADRESSE

À annoncer à:
cat.clerc@bluewin.ch

5
EDITO

8
SOIRÉE ANNUELLE:
La chasse dans tous ses états

11
LE RENDEZ-VOUS
*Visite de l'Atelier-Musée
Encre & Plomb*

13
**LE CERCLE
NATIONAL DE
NEUCHÂTEL**

17
SOIRÉE-DÉBAT
*Crise écologique et sociale:
Le libéralisme est-il à bout
de souffle?*

18-23



Dossier
**CRISE DE
L'ENVIRONNEMENT
ET DES MINORITÉS**

24
**LA VISION
DU POLITIQUE**
*Ce qui compte en politique,
c'est l'efficacité!*

26
CŒUR À CŒUR
*De la démocratie
et de la santé*

28
**LES JEUNES ONT
LA PAROLE**
*«Crise du pouvoir d'achat»:
Malaise perçu -
Mesures concrètes*

30
DROIT AU BUT
*La protection de
l'environnement relève aussi
du droit privé*

32
REGARD LIBRE
*Armée suisse: aux origines
d'un système unique*

36-37
CLIC-CLAC
*Un beau voyage et
les coulisses de la BCV*

39
LA GÂCHETTE
*Toutes les dates du tir
2024-2025*

40
LE CALENDRIER



INTERMANDAT

DEPUIS 1932

RÉVISION | FISCALITÉ | SERVICES EXTERNES



Vos experts

en révision, fiscalité et comptabilité sont à votre service depuis 1932 pour trouver la meilleure solution adaptée à vos besoins.

www.intermandat.ch



Bettems frères S.A.
Chemin de la Crausaz 3
1173 Féchy
021 808 53 54
www.cavedelacrausaz.ch
Ouvert du lundi au samedi

Cave de la Crausaz
Féchy AOC La Côte
CHF 8.70 la bouteille

Offre spéciale carton de dégustation

5 x 70 cl.

Cave de la Crausaz Féchy

Féchy AOC La Côte CHF 43.50

5 x 70 cl.

Cave de la Crausaz rouge

Les Bourrons, assemblage CHF 43.50

5 x 70 cl.

Rosé La Crausaline

Pinot Noir CHF 45.00

Prix du carton

CHF 132.00

Je commande _____ carton(s) de dégustation livré(s)
à mon domicile pour la somme de **132.00** par carton
(uniquement en Suisse). Frais de livraison offerts
Nom : _____

Prénom : _____

Rue : _____

NP/lieu : _____

Tél. _____

Signature : _____

Sous réserve de changements

COL

L'EDITO

par Coryne Eckert
Présidente du CDL



© Adobe Stock



Êtes-vous **woke** ou pas **woke**? *That's the question...*

Dans ce dernier bulletin de l'année et après avoir abordé le thème de la révolution numérique, attaquons-nous aujourd'hui à un autre sujet de société tout aussi brûlant : le wokisme ou, en français dans le texte et en substance, le fait d'être toujours éveillé et conscient des problèmes liés à la justice sociale et à l'égalité raciale.

→ p. 7

Confort-lit

DEPUIS 1989

35
ans

La solution des petits espaces
avec le confort d'un vrai matelas



Découvrir



Canapé-lit ORIO
(exposé dans nos 3 magasins)



Canapé-lit gigogne BREAK
(exposé à Yverdon et Givisiez)



YVERDON
LAUSANNE
GIVISIEZ

Av. de Grandson 60
Rue Saint-Martin 34
Route des Fluides 3

024 426 14 04
021 323 30 44
026 322 49 09

www.confort-lit.ch

Mais au-delà de ses origines afro-américaines, le terme est devenu un fourre-tout utilisé pour désigner et généralement critiquer des militantismes souvent centrés sur la défense des droits de groupe minoritaires et s'appuyant sur les idées de courants universitaires qui visent à promouvoir la justice sociale.

Lutte contre le racisme d'abord, mais par extension lutte contre le sexisme, le patriarcat, l'homophobie, la grossophobie, la transphobie. Ou encore la lutte contre les discriminations sociales ou même à ceux qui militent pour le climat. Et que dire du mouvement #MeToo...

Telle est donc la question que nous vous posons aujourd'hui et dont la réponse vous appartient.

Et qui plus est après avoir lu notre dossier qui aborde ce sujet sous un angle politique: le libéralisme, est-il à bout de souffle?

Ebauches de réponses lors de notre conférence-débat, animée par notre vice-président, Olivier Meuwly, **le jeudi 28 novembre à 19h à l'Espace Gotham à Lausanne** où nous aurons le plaisir d'en débattre avec quatre intervenants de renom.

Et pour ceux qui préfèrent se divertir avec un sujet plus léger et non moins intéressant à l'heure où les métiers de l'imprimerie vivent des jours difficiles, retrouvons-nous dans un magnifique musée, très intimiste, qui nous fera revivre plus de 500 ans d'histoire. Envie de sentir l'odeur d'encre, alors rejoignez-nous **le mardi 19 novembre à 16h à l'Atelier-Musée Encre & Plomb à Chavannes-près-Renens.**

Et pour finir l'année en beauté rien de mieux que de se retrouver autour d'un succulent repas de chasse concocté par le Chef de l'Hôtel Mirabeau à Lausanne et supervisé par notre Go de la soirée en la personne d'Hugo Milliquet, toujours partant pour éveiller vos papilles. **Réservez donc le vendredi 6 décembre dès 19h.** Et nous avons même pensé à ceux qui ne sont pas friands de la chasse. Ainsi personne n'aura d'excuses pour ne pas venir. Je compte sur vous pour votre présence à notre traditionnelle soirée annuelle qui, j'en suis certaine, sera comme de coutume, un pur moment de bonheur, bien loin des tourments de ce monde. Une soirée juste entre nous, comme on les aime.

**Alors à très vite
et très bonne lecture!**

Un membre de notre comité sous les feux de la rampe

.....

*Plans Fixes a réalisé un portrait
d'**Eric Rochat**, responsable de la
commission Santé & Social au CDL.*

*Ce film sera projeté à la **Grande
Salle du Capitole** à Lausanne,
le mercredi 15 janvier à 18h30.*

Entrée libre et sans inscription.

Hôtel Mirabeau, Lausanne
Av. de la Gare 31

Soirée annuelle

La chasse dans tous ses états

vendredi 6 décembre 2024

dès 19 heures

© Art Direction + A Midjourney

19h00

Apéritif avec les vins du CDL



20h00

Propos de bienvenue
de la Présidente du CDL



Puis repas



Avant le dessert,
tirage de la tombola
avec trois superbes lots



Musique

CHF 80.-
par personne
(tout compris)

MENU

(Tables de 6 à 8 personnes)

Crème de courge « muscade »
de Jean-Pierre Ducret à Ecublens

Terrine de sanglier aux bolets,
salade de céleri, sauce Cumberland

Trou normand (verre de vieille prune)

**Noisette de chevreuil,
sauce Grand-Veneur
Choux rouges, choux de Bruxelles,
marrons au caramel et spätzlis**

ou
**Pavé de filet de bœuf, sauce café
de Paris, pommes frites, légumes
(ou garniture chasse, à convenir)**

Fromage (vacherin Mont-D'or,
raisins et pain aux noix)

Vacherin glacé, vanille et framboise

Vins de notre vigneronne
de Chardonne, Delphine Morel
et d'autres à découvrir

Eaux minérales, café

Bulletin d'inscription

**Inscription obligatoire:
au plus tard jusqu'au
jeudi 28 novembre 2024**

- par courriel: inscription@cercle-democratique.org
- par courrier postal à l'adresse suivante:
Catherine Clerc, Ch. de Pierrefleur 11, 1004 Lausanne

----- ✂

**Si vous ne mangez pas la chasse, veuillez nous
l'indiquer ou cocher la case «pavé de filet de
bœuf» lors de votre inscription.**

Nom:

Prénom:

Téléphone:

Adresse mail:

Nombre de personne(s):

Pavé de filet de bœuf

Signature:

----- ✂

Payable sur le compte postal du Cercle Démocratique

Cercle démocratique

1000 Lausanne

CH43 0900 0000 1000 0763 3

Ou au moyen du code QR ci-après
(qui peut être « flashé » par votre téléphone portable)
avec l'application de votre banque
ou présenté au guichet de la poste pour paiement.





Réservez vos voyages sans plus tarder ou demandez nos catalogues au **027 306 22 30** ou sur **www.buchard.ch**

BUCHARD
voyages



variovent sa

**VENTILATION - CLIMATISATION
RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE**

Route de Montpreveyres 21
CH-1080 Les Cullayes

Tél: +41 21 903 35 22
mail: info@variovent.ch

www.variovent.ch

fidal

Fiduciaire Lambelet SA

Fondée en 1925

- Vérification de comptes
- Comptabilité
- Conseils fiscaux

Maîtrise et performance

- Evaluation et conseils en économie d'entreprise
- Expertises

Siège : Avenue Louis-Ruchonnet 15 - 1003 Lausanne

Succursale et courrier : Route de la Maladière 26 - 1022 Chavannes-près-Remens

Tél. 021 342 50 20 - Fax 021 342 50 39 - fidal@fidal-sa.ch



Membre de la Chambre fiduciaire



Roger Gremper sa

SANITAIRE - FERBLANTERIE - COUVERTURE

Construire - Réover - Entretien

Avenue d'Echallens 38
1004 Lausanne
www.grempersa.ch

021 624 67 23
Info@grempersa.ch

LE RENDEZ-VOUS

par Olivier Duvoisin
Commission culture



Mardi 19 novembre 2024

Jouons à Gutenberg!

© Remi Clément

Visite de l'Atelier-Musée Encre & Plomb

C'est une imprimerie typographique, couvrant plus de **500 ans d'histoire**, animée par des professionnels bénévoles et tous retraités!

Une visite guidée avec film historique de l'imprimerie et des démonstrations:

- Composition manuelle
- Composition mécanique
- Impression
- Reliure

Détails de la visite

Date: Mardi 19 novembre 2024

Heure: 16h00

Lieu: Atelier-Musée Encre & Plomb,
Av. de la Gare 34, 1022 Chavannes-près-Renens

Durée: env. 1h30, suivie d'un apéritif

Informations importantes

Nombre de participants limité à 25 pers.

Bulletin d'inscription

Inscription obligatoire avant le 13 novembre 2024 au plus tard

- Sur notre site internet dans l'événement sous la rubrique «agenda»
- par courriel: inscription@cercle-democratique.org
- par courrier postal à l'adresse suivante:
Catherine Clerc, Ch. de Pierrefleur 11, 1004 Lausanne

Nom:

Prénom:

Téléphone:

Adresse mail:

Nbre de pers.:

Date:





Confiez



l'administration



de votre PPE,

villa, immeuble

à des professionnels



SICOSA SA - A votre service depuis 1955

Avenue Recordon 32 bis – 1004 Lausanne

021 624 40 45 – info@sicosach.ch

cef

uspf



CAVE MOREL
Rue du Village 20
1803 Chardonne

021 921 62 57
079 425 03 82
info@morel-vins.ch

www.morel-vins.ch

Pour votre publicité dans le
**BULLETIN DU CERCLE
DEMOCRATIQUE LAUSANNE :**

urbanic
Régie publicitaire

Avenue Edouard-Daples 54 - 1006 Lausanne
info@urbanic.ch - Tél. 079 278 05 94

elios
CONSULTING

contact@nicolasleuba.ch
www.eliosconsulting.ch

ricksan SA

Sanitaire-chauffage
bureau technique

ÉTUDES
RÉALISATIONS
ENTRETIEN

maîtrise fédérale
chemin du Martinet 10
1007 Lausanne

tél. 021 625 04 88
fax 021 625 38 86
www.ricksan.ch

Machines-Services - Bernard Thonney



Vente et réparation de toutes
marques de tondeuses,
tronçonneuses, fraiseuses,
scarificateurs, débroussaileuses,
machines viticoles et communales.

Route du Jorat 8
1073 Mollie-Margot
021 781 23 33
079 310 56 66
b.thonney@bluewin.ch
www.machineservices.ch

Le Cercle national de Neuchâtel fête ses 175 ans

E emblématique vecteur des idées radicales qui triomphent lors de la **Révolution du 1^{er} mars 1848** dans le canton de Neuchâtel, un canton «bancaal» au sein de la Confédération puisque à la fois membre de cette dernière et encore vassal du roi de Prusse, **le Cercle national, aussi vieux que le canton et que notre Constitution fédérale**, a fêté ses 175 ans en 2023. Pour célébrer l'événement, son comité ne s'est pas contenté d'une énième et pieuse narration des temps héroïques, mais a confié à un trio d'historiens choisis en dehors du «sérail» la tâche de renouveler le récit de la riche histoire du Cercle dans un passionnant ouvrage, sorti cette année aux *Editons Alphil*[•]. Il plonge dans l'histoire associative du Cercle, dans celle de ses archives, désormais déposées aux Archives cantonales et, surtout, dans celle de son immeuble, son sanctuaire.

Plus que notre Cercle démocratique, le Cercle national vit par et pour son immeuble, que les révolutionnaires achetèrent en 1848 sans doute par un subterfuge à la famille conservatrice qui le détenait, dans le souci de donner un toit à leur association plus ou moins secrète et matrice du radicalisme sur le point d'imposer sa marque sur la future République. **Edifié au XVI^{ème} siècle, ce noble bâtiment qui toise la Place de Pury** au cœur de l'ancienne cité prussienne, les radicaux du Cercle vont le choyer jusqu'à aujourd'hui, au fil de nombreux travaux de restauration dont les derniers en date se sont achevés en 2022. Bien ancré dans la tradition des cercles, →

MAYOR

SANITAIRE - PULLY

Installations sanitaires
Service dépannage

CH - 1009 Pully
tél. +41 21 728 11 83
fax. +41 21 729 42 06
www.mayorsanitaire.ch
secretariat@mayorsanitaire.ch



AXOR

METRAUX
transports
SAVIGNY

021 784 80 70



La passion du transport !

metraux-transports.ch

Le Vaudois

Brasserie traditionnelle
Produits locaux de saison

Place de la Riponne 1

1005 Lausanne

021 706 40 40

www.levaudois-sa.ch

7/7 jours | 7h-24h



le Cercle national fut longtemps réservé à ses adhérents, qui seuls pouvaient y consommer, avec leurs invités.

Fort de 600 membres dans les années 60, de 250 aujourd'hui, le Cercle a d'ailleurs souvent vécu de la vente du précieux nectar cultivé sur les coteaux environnants.

Ce n'est que dans les années 80, au moment où le Cercle a acquis la pleine propriété de son immeuble, auparavant géré par une société séparée, que le restaurant qui y est attaché s'est transformé en établissement public classique. Nouvelle différence avec notre Cercle, qui a toujours considéré sa brasserie comme un élément constitutif de sa «Maison vaudoise», veillant à réinstaller un estaminet dans le bâtiment qu'elle reconstruisit dans les années 30 sur les fondations d'un ancien «Vaudois» ! **Foyer du radicalisme «quarante-huitard» à Neuchâtel, le Cercle national s'est toujours honoré de son lien historique avec le Parti radical**, lui cédant des locaux pour un loyer symbolique. La question fut dès lors d'autant plus redoutable lorsque l'heure de la fusion avec les libéraux, les descendants de ces royalistes honnis, eut sonné! Serait-il victime d'une OPA forcément inamicale de la part de ses anciens adversaires? **Plutôt hostile à la fusion, il fit bonne mise à mauvais jeu... et accueille aujourd'hui le PLR en ses murs**. Encore une différence avec le CDL, qui fut aux avant-postes de la fusion sur les bords du Léman!

Profondément radical, aujourd'hui converti au «plr-isme», **le Cercle national a vu défiler dans ses rangs toutes les gloires du «Grand vieux parti»**, des pionniers de la République, comme **le brillant légiste Alexis-Marie Piaget**, à l'**ancien conseiller fédéral Didier Burkhalter**, auteur de la préface du livre. Mais on en apprend peu sur ses piliers du radicalisme historique... et du Cercle. Ce sera le seul (petit) reproche que nous adresserons à cet ouvrage. Tout juste nous est-il signalé que Numa Droz, l'un des conseillers fédéraux les plus remarquables et étonnants de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, en fut le président en 1875, année de son élection au gouvernement fédéral. Mais qu'à cela ne tienne: sans coordination avec l'ouvrage présenté ici, sortira cet automne aux *Editions Infolio*[•], une brève biographie de Numa Droz, l'homme qui, d'abord adepte d'un Etat protecteur devint ensuite un partisan résolu du libre-échange économique, l'homme qui a doté la Confédération d'une politique étrangère digne de ce nom en professionnalisant son corps diplomatique!

• Nils Veuve, Adrien Wyssbrod, Christian de Reynier, *Cercle national de Neuchâtel. Aux racines de la République, Alphil, Neuchâtel, 2024.*

• Olivier Meuwly, Numa Droz, *artisan de la diplomatie suisse, Infolio (coll. Presto), Gollion, 2024.*



Gaudard Energies

Av. des Boveresses 54 - 1010 Lausanne
+41 21 711 12 13 - info@gaudard.ch

**Nous
donnons
vie
à vos
imprimés...**

de manière durable
et respectueuse de l'environnement.

groux'
ARTS GRAPHIQUES



1052 Le Mont-sur-Lausanne | www.grouxsa.ch

Hôtel
Mirabeau
1911
LAUSANNE



L'hôtel est un des trésors méconnus de la ville. Situé à seulement 400 mètres de la gare et du métro de Lausanne, desservi par l'arrêt de bus qui porte son nom. Cet hôtel 4 étoiles propose 75 chambres au calme inattendu. C'est un havre de paix insoupçonné.

BEST WESTERN PLUS HÔTEL MIRABEAU
Avenue de la Gare 31, 1003 Lausanne
+41 21 341 42 43
contact@mirabeau.ch - www.mirabeau.ch



Olivier Meuwly
Vice-président du CDL

Soirée-débat
Jeudi 28 novembre à 19h00
Espace Gotham, Avenue d'Ouchy 4,
1006 Lausanne

Crise écologique et sociale: *Le libéralisme est-il à bout de souffle?*

La société est de plus en plus polarisée. Ce constat est particulièrement frappant dès que l'on s'intéresse aux questions sociétales et écologiques. Au nom d'une défense intégriste des minorités, de genre, raciales ou culturelles, la gauche, ou en tout cas l'une de ses tendances les plus vociférantes, formule un discours néo-anticapitaliste qui récupère au passage le débat sur l'écologie, sous prétexte que tous ces combats justifieraient une approche «intersectionnelle». C'est ce que les adversaires de ce courant appellent le «wokisme».

Tout n'est évidemment pas faux dans les théories relatives à la lutte contre la crise climatique ou au «wokisme», qui insiste à juste titre sur le respect des minorités. Mais qu'en est-il lorsque ces théories débouchent sur des discours prônant en réalité une nouvelle intolérance? Le libéralisme, qui a vocation à se soucier des minorités et qui est loin de se désintéresser de la question écologique, reste toutefois souvent silencieux face ces dérives «woke», comme s'il ne les comprenait pas, comme s'il ne savait comment réagir, peinant dès lors à sérier les questions, à ne garder que les éléments qu'il convient de prendre en considération et à éliminer ce qui relèverait d'idéologies suspectes.

Comment en est-on arrivé là? Est-il encore possible de défendre une approche raisonnable tant des problèmes

écologiques, dont l'actualité météorologique rappelle la brutale réalité, que de la question des minorités, qui ne doit pas se réduire à un extrémisme politique visant à sublimer la guerre contre les discriminations et les dominations en tous genres pour en faire une sorte d'aboutissement inévitable des droits humains? Le libéralisme est-il encore à même d'articuler un discours cohérent sur ces questions?

Pour en discuter, **le CDL organise une grande soirée-débat le jeudi 28 novembre, à 19 heures, à l'Espace Gotham** (Avenue d'Ouchy 4, 1006 Lausanne) avec:

- **Alain Papaux,**
Prof. de philosophie et de
Méthodologie juridique du droit
à l'Université de Lausanne
- **Jonas Follonier,**
Rédacteur en chef du Regard Libre
Auteur
- **Enzo Santacroce,**
Maître de Gymnase
Philosophe et auteur
- **Yves Daccord,**
Président Our Common home
Ancien directeur du CICR

Un apéritif dînatoire sera servi ensuite.

Merci de vous inscrire à l'adresse
info@cercle-democratique.org



LeDossier

Crise de l'environnement
et des minorités:

*Le libéralisme, est-il
à bout de souffle?*

Le RAPPORT
de l'ONU
sur le climat
m'a fait choisir
VÉGANE

Pourquoi nous ne ferons rien pour l'environnement...



pas plus à gauche qu'à droite

Alain Papaux

► *Professeur de philosophie du droit à l'Université de Lausanne*

L'origine largement humaine du réchauffement climatique est établie «au-delà de tout doute raisonnable», vraisemblance qui suffit à l'action. Attendre davantage, attitude sceptique plutôt de droite, n'est donc pas rationnel. Sauver la planète, plaidoyer plutôt de gauche, n'est guère plus «soutenable». Avant que d'être politique le «changement de paradigme» est philosophique ou anthropologique.

En effet, deux tendances essentielles animent l'homme. D'une part «homo sapiens», créature raisonnable, réfléchissant aux conséquences de ses actes avant de les réaliser, reculant par prudence le cas échéant. L'économisme ambiant désigne par «coûts/bénéfices» cette rationalité médiocre puisque la question des fins, du «pour-quoi», de l'action envisagée n'est pas interrogée. D'autre part «homo faber», inclination presque irrésistible au faire, à l'action. La tendance au faber est plus existentielle et facile, plus viscérale. La nier par nos discours ratiocinants (logique du marché) ou volonta-

ristes (révolution verte) nous rend arrogants alors que nous sommes devenus impuissants par trop de puissance, trop lourds et trop nombreux pour une terre paisible.

L'arrogance de «la» gauche: le monopole de sauver la planète

«Sauver la planète» témoigne tout à la fois de l'idéalisme et du modernisme, par la prétention à une maîtrise du monde. Il suffit alors de demander au maître de se restreindre. Mais homo faber trépigne déjà: réduire le numérique? Vivre «chez soi» à 19 degrés? Le réchauffement climatique, lui, est enclenché. L'inverser n'est pas de notre ressort; en freiner la marche, seulement. Seule la gauche s'y entendrait. Pourtant l'écologie n'est devenue son monopole que récemment. Le cas français est exemplaire: les réformes légales majeures en écologie vinrent de la droite jusque dans les années 1990, la gauche prônant la transformation de la nature par l'homme (l'œuvre de faber) au nom d'un progressisme social peu sensible à la préservation de la nature. Le «réaction-

naire» était, lui, volontiers «conservatoiniste»: des traditions assurément, des paysages également, de la Création évidemment (*Constitution suisse – Préambule*).

L'arrogance de «la» droite: le néo-libéralisme comme principe d'irresponsabilité individuelle

Une partie de la droite a oublié le libéralisme pour migrer vers le néolibéralisme qui en nie pourtant l'esprit: privatiser les gains et publiciser les pertes (UBS puis CS, par exemple) en oubli pathétique de la responsabilité individuelle. Si la droite semble plus lucide quant à la primauté du faber sur le sapiens, elle égare le lieu, le «Vaterland», la patrie puisque, pollué, il n'accueillera plus l'homme ni ses tradi-

tions. Le respect du droit en était une; la Cour européenne des droits de l'homme dit-elle autre chose à la Suisse que son engagement de «droit international» (Accords de Paris) n'a pas été honoré? Les autres (États) se comportent-ils mieux? Mais l'esprit de droite ne soutenait-il pas, à raison, qu'il n'y a pas d'égalité dans l'illégalité? L'élitisme a aussi son coût... devenu trop fort. Économicisme, encore.

Conclusion

A gauche, l'activisme (soit un haut degré d'activité) dit faber. A droite l'«action par omission» soit l'inaction mais sans contemplation dit faber. **La vigueur irrépressible en nous de ce faber s'opposera à la décroissance. Voilà pourquoi nous ne ferons rien de substantiel pour l'environnement.**



Jonas Follonier

► *Rédacteur en chef
du mensuel
«Le Regard Libre»*

L'écologie, un otage parmi d'autres du wokisme

*J'ai publié le 1^{er} octobre mon premier livre, qui est également le premier ouvrage consacré au wokisme en Suisse. Le professeur de philosophie à l'Université de Neuchâtel Olivier Massin et moi proposons la définition suivante de ce courant né aux Etats-Unis, **il défend:** →*

- 1 ***qu'il existe des relations d'oppression partout dans la société,***
- 2 ***que celles-ci se combinent pour former des identités sociales, et***
- 3 ***que les personnes se disant opprimées ont, par leur expérience, un accès privilégié à ces relations d'oppression.***

On y reconnaîtra le système de pensée à l'œuvre chez les activistes affirmant que la société – en l'occurrence suisse – est structurellement raciste, que des conférences d'intellectuels, alertant contre la médicalisation précoce d'enfants ne se définissant pas dans le sexe qui leur est attribué, doivent être empêchées car elles seraient «transphobes», ou encore que si une personne se dit victime d'un harcèlement, c'est nécessairement qu'elle est effectivement harcelée. Tous ces exemples sont tirés du cas suisse et traités dans mon livre.

Ce qui est frappant, c'est que lorsque quelqu'un s'oppose à ce genre d'affirmations, le woke – qui n'assume du reste pas ce terme, qui était pourtant au départ une autodésignation – lui répondra qu'il ne fait que se battre pour la justice et donc que si l'on n'est pas d'accord avec lui, c'est qu'on cautionne l'injustice.

Parmi tous les problèmes que pose cette conception, et que je développe dans mon ouvrage, un problème politique crucial se pose à mon sens: par leur vision binaire, excluante, totalisante, les wokes distillent l'idée qu'il n'y aurait qu'une seule façon de s'opposer aux discriminations, qu'une seule façon de s'engager pour l'égalité.

Et cela concerne aussi l'écologie! Partisan de la «convergence des luttes», le woke affirme, sûr de lui, qu'il n'y a point de salut idéologique hors du wokisme. Ainsi, la ville de Genève publiait récemment une affiche dans le cadre d'une campagne où l'on pouvait lire que le changement climatique affecte particulièrement «la communauté LGBT». L'explication? Le changement climatique rend la société plus précaire, et dans les sociétés plus précaires, ce sont les parts de la population plus fragiles qui souffrent davantage. En résumé, le monde court à sa catastrophe et ce n'est pas bien pour le financement des structures d'accueil.

Les non-wokes doivent opposer à cette vision caricaturale, qui s'auto-justifie et s'auto-alimente, leur propre discours social ou écologique. La droite, notamment, ne doit pas laisser ces thèmes à ses adversaires, comme la gauche a tort de laisser l'immigration ou la sécurité à ses rivaux. Il est possible de défendre une écologie non-punitive, libérale et conservatrice, source d'opportunités économiques et reflet d'un souci plus général de préservation de l'existant.

Voilà le cœur du propos que je défendrai le 28 novembre dans le cadre de la soirée-débat organisée par le Cercle Démocratique.

Sympathie universelle:
*harmonie
entre l'homme
et la nature*



▶ Enzo Santacroce
Enseignant au Gymnase,
philosophe et auteur

*”En respectant la Nature,
l'humain se respecte lui-même.”*

D'un point de vue philosophique, le rapport de l'homme à la Nature occupe les réflexions et nourrit les discussions depuis l'Antiquité. Plus précisément, c'est en puisant dans les récits mythologiques que les philosophes grecs forgeront la dialectique diké/hybris, soit l'opposition entre la mesure et la démesure. Concrètement, les penseurs antiques formuleront la conviction que les hommes, aveuglés par leurs appétits et par le pouvoir, seront punis par les dieux, associés aux forces naturelles.

Nourris par cette pensée, les philosophes du Moyen-Âge enseigneront aux hommes la prudence face à Dieu, dont l'action s'incarne dans la Nature et qui, en tant que force supérieure, peut à tout moment punir les mauvaises actions.

Ce n'est qu'à partir de la Modernité que l'humain se voit attribuer une place centrale vis-à-vis de son environnement. En effet, Descartes (1596-1650) écrit une formule dans son Discours de la Méthode qui témoigne de l'humanisme naissant: **«l'homme comme maître et possesseur de la Nature».**

Descartes développe son argumentaire en explicitant clairement que l'être humain, grâce à sa raison et à ses capacités techniques, peut dominer les éléments naturels pour mettre au point des structures contribuant à son confort, à sa sécurité et à sa santé. Plus encore, il affirmera que les animaux, n'étant pas munis de la parole, sont comme des automates inférieurs aux humains.

Nous sommes les héritiers de cette vision de domination de la Nature via les capacités humaines. Les critiques qui ont fusé contre le cartésianisme se comprennent, surtout lorsqu'il s'agit de réhabiliter les animaux, êtres sensibles éprouvant du plaisir et de la douleur.

Il est aussi vrai que cette vision de l'homme comme maître et possesseur a permis une surexploitation des ressources naturelles pour construire, par exemple, des routes et des industries. Cet état de fait signe-t-il donc l'arrêt de mort de la liberté? Pour répondre, il faut renouer avec des pensées qui sont des alternatives à la vision technique et scientifique.

Être libéral signifie ici qu'il est possible de s'opposer contre la raison exclusivement instrumentale soumettant la Nature. En ceci, les critiques adressées par le wokisme à la tradition philosophique occidentale sont justifiées.

Toutefois, cette posture ne doit pas déboucher sur un effacement de nos apports culturels, bien au contraire! C'est précisément en nommant Descartes que le libéralisme pourra puiser dans des pensées appelant l'homme à plus de modestie dans son lien avec l'habitat naturel. Citons ici le concept stoïcien de sympathie universelle selon lequel l'humain ne serait qu'une partie d'un Tout, soit la Nature, qui le dépasse. En nuisant à ce qui l'entoure (plantes, arbres, animaux), c'est à lui-même qu'il se nuit, puisque il est dès l'origine en lien avec les autres êtres. En d'autres termes, en respectant la Nature, l'humain se respecte lui-même.

C'est ici le point de départ d'une réponse moderne aux défis écologiques contemporains.



LA VISION ▶ Olivier Feller Conseiller national PLR DU POLITIQUE



Ce qui compte en politique,
c'est l'efficacité

Le Parlement issu des élections fédérales d'octobre 2023 a déjà bientôt un an. J'y poursuis mon action au Conseil national et à la Commission de l'économie et des redevances. J'y mets d'autant plus de ténacité que le Conseil fédéral semble avoir aujourd'hui quelque peine à jouer pleinement son rôle de moteur dans la réponse aux défis de notre société.

Mon objectif est double.

1 • Agir en faveur de la prospérité et du bien-être de la population, en particulier des Vaudoises et des Vaudois. Personne n'a besoin de longues réflexions pour savoir que le monde occidental et son modèle démocratique sont menacés. Face à des tensions économiques et géopolitiques tenaces - on est loin de la fin de l'Histoire qu'on nous promettait à la fin des années 1990! -, un petit pays comme la Suisse doit travailler tous les jours pour assurer à long terme sa sécurité dans tous les domaines: de la défense à l'alimentation, de son approvisionnement énergétique à la compétitivité de ses entreprises, garante des emplois.

2 • Lutter contre toutes les formes de dysfonctionnements qui viennent compromettre la crédibilité de nos institutions et, par voie de conséquence, la confiance des citoyennes et des citoyens et notre stabilité politique et sociale.

L'exemple récent de l'erreur de calcul du déficit - par ailleurs réel - de l'AVS est particulièrement malheureux. Mais il n'est pas le seul. Plus récemment encore, la Chancellerie fédérale réagit mollement aux fraudes constatées dans la récolte de signatures pour des initiatives et des référendums. En mars 2023, la Finma échoue à anticiper et prévenir l'effondrement de Credit Suisse. En octobre suivant, l'Office fédéral de la statistique se trompe dans la présentation de la force des partis telle qu'elle résulte des élections fédérales. Etc. Et ce qui frappe dans ces dysfonctionnements, c'est l'absence presque totale de sanctions. Comme si personne, jamais, n'était responsable.

Voici quelques thèmes sur lesquels je suis intervenu ces derniers mois pour stimuler la politique fédérale.

Je me bats, avec d'autres, pour que l'Office fédéral de la santé publique assure la transparence des coûts de l'assurance-maladie obligatoire, encore très opaques aujourd'hui. Et pour que les assureurs-maladie soient obligés d'affecter les revenus de leur fortune à la baisse des primes. Le postulat que j'ai déposé dans ce sens a été accepté par le Conseil national en mai 2024, par 125 voix contre 57 et 5 abstentions. Malgré l'opposition du Conseil fédéral.

Je demande que les réserves de l'AVS - environ 50 milliards placés en partie à l'étranger, notamment aux Etats-Unis - soient raisonnablement réduites pour contribuer à la couverture du déficit à venir. Cela me paraît utile quand le Conseil fédéral envisage, à ses risques et périls, d'augmenter la TVA pour financer la 13^{ème} rente. Concernant la diminution des réserves de l'AVS, au moins, le gouvernement a proposé d'accepter mon postulat.

Le 12 septembre dernier, le Conseil national a accepté, par 146 voix contre 36 et 9 abstentions, un postulat déposé par mes soins visant à réduire le nombre d'attaques de bancomats en les équipant d'un système de neutralisation des billets de banque. Une fois encore contre l'avis du Conseil fédéral qui recommandait de rejeter mon postulat...

En mai dernier, contre l'avis du Conseil fédéral, une motion déposée par Johanna Gapany au Conseil des Etats et moi-même au Conseil national a été acceptée par les deux chambres. A l'unanimité au Conseil des Etats, par 150 voix contre 28 et 7 abstentions au Conseil national. Elle demandait que l'administration fédérale cesse d'interpréter à sa façon, mais au détriment de certaines entreprises, le remboursement des aides à fonds perdus versées pendant la crise du Covid. Dans un Etat de droit, le politique décide, l'administration met en œuvre.

C'est du moins dans cet esprit que je conçois le mandat qui m'a été confié par les électrices et les électeurs.



CŒUR À CŒUR

par Dr Eric Rochat
Ancien Conseiller aux Etats
Commission Santé & Social

«Une société démocratique n'est viable que si une majorité de ses membres s'abstient de faire usage de tous ses droits.»

De la Démocratie et de la Santé

Lorsque l'esprit de consommation l'emporte sur l'idée communautaire, lorsque l'individualisme triomphe de l'altruisme, la société démocratique chancelle et ses structures citoyennes, désormais accaparées par quelques-uns, privilégient le bénéfice immédiat et la carrière personnelle. Ainsi en va-t-il également de la Santé Publique. En effet, tous les acteurs de ce secteur essentiel de la vie communautaire ont adopté aujourd'hui des comportements dont il est banal de dire qu'ils nous conduisent droit à l'abîme.

Les régions et les syndicats défendent «l'entreprise hôpital» en privilégiant l'impact économique et salarial à la qualité et à la nécessité des soins. Ecrasés sous le poids des cotisations, bien-portants et malades recherchent le «retour sur investissement», cumulant traitements de confort et check-up pour dépasser leur franchise annuelle. Contraints à une guerre sans merci dont moins de cinq émergeront d'ici peu, les assureurs sélectionnent les bons risques, se ruinent en actions promotionnelles et s'épuisent en mutations en pleine opacité financière. Sous les feux trompeurs de la

«réalité des coûts», des factures de clinique absorbent en trois jours plus de cent mois de cotisations. Trop nombreux suite au refus obstiné du numerus clausus, les médecins sont tentés par la multiplication des actes dans la nécessité de conserver leurs patients et leur savoir-faire. Sous la pression de leurs actionnaires mais aussi des caisses de pension aux rendements légalement fixés, les entreprises pharmaceutiques multiplient études scientifiques et manœuvres de séduction; lorsqu'elles convainquent quelques professeurs d'abaisser la valeur limite d'une tension artérielle ou d'un taux de cholestérol, elles s'ouvrent un vaste territoire aux ressources substantielles. Les jurisprudences des tribunaux mettent à charge de la collectivité les dizaines de millions que coûte le remplacement de prothèses posées pour raisons esthétiques ou attribuent un milliard aux cantons. Ceux-ci s'arrachent les subsides et peinent à entrouvrir leurs frontières. Quant à la Cheffe du Département de l'Intérieur, elle n'a que ses promesses électorales pour justifier le remboursement de «médecines» parallèles ou druidiques, bien en mal de prouver leur efficacité.

Et pourtant, tous les jours, des enfants naissent sans traumatisme, des opérations libèrent, des traitements sauvent, des médecins visitent et diagnostiquent, des caisses-maladie mettent la solidarité en pratique et des cliniques garantissent cette personnalisation qu'offre la liberté de choix du médecin. Jusqu'aux tribunaux qui permettent d'introduire un traitement plus efficace, faute de meilleure entente des autres intervenants et aux cantons qui soutiennent les plus défavorisés.

«Assis à leurs pupitres, les musiciens jouaient alors que le bateau somrait».

Caricatural? A peine! Trois ans d'augmentations cumulées des cotisations de l'assurance de base porteront celles-ci à environ 500.- par mois et par personne si aucune mesure n'est prise: 500 francs fois deux,

25% de la rente de couple AVS maximale! Pensons-nous vraiment que la population va l'accepter comme une fatalité, heureuse des vertus et des luxes du système? Les solutions les plus populistes et les plus frustes ont toutes leurs chances d'être retenues; ce ne sont pas les initiatives populaires qui manquent et il y a fort à craindre que, cette fois, le bébé ne soit jeté avec l'eau du bain. A moins que...

A moins que n'apparaissent rapidement des groupes de réflexion, proches de la pratique et du terrain, sensibles aux inquiétudes et aux besoins des bien-portants et des malades, suffisamment libres pour ne rejeter aucune hypothèse et explorer toutes les voies. Pourquoi même n'interrogeraient-ils pas leurs concitoyens malades auxquels nous nous substituons si volontiers? Du rassemblement de leurs réflexions, au-delà du discours politique, pourrait jaillir l'ébauche d'une nouvelle structure... De même qu'on ne peut appliquer aveuglément les lois du marché et de la concurrence à la Santé Publique, de même on ne peut la soumettre qu'avec circonspection aux calculs et aux équilibres du débat politique. L'échec dramatique de la LAMal, que j'ai pourtant défendue pour son universalité, le démontre à l'évidence.

Concernant la pléthore de médecins: il faut dire qu'à l'époque les médecins travaillent presque tous à 100%, que leurs cabinets sont encore aisément accessibles et que déjà il est bien plus rémunérateur et certainement moins risqué de choisir une spécialité que la médecine de famille.



LES JEUNES ONT LA PAROLE...

par Philippe Lörtscher

Président des Jeunes Libéraux-Radicaux Vaudois

© Art Direction + LA Midjourney

«**Crise du pouvoir d'achat**»:
*Malaise perçu –
Mesures concrètes*

La culture politique suisse est caractérisée par la démocratie semi-directe, le fédéralisme et le principe de concordance. Ces trois éléments centraux tendent à ralentir le processus décisionnel mais permettent une large acceptation, dans la durée, des décisions politiques au sein de la population. A l'instar de l'ensemble des démocraties libérales occidentales, la Suisse est confrontée à des tendances de fond causées par l'émergence des réseaux sociaux comme la polarisation politique ou encore une croissance exponentielle du nombre de fonctionnaires dans les différents services de l'Etat.

La réponse des autorités au COVID-19 a elle aussi contribué à l'accélération de ces tendances mais a également bouleversé l'ordre politique, économique et social comme rarement depuis la chute du Mur de Berlin. Là où, jusqu'alors, l'intervention de l'Etat était considérée par une majorité comme plutôt malvenue, elle est devenue, non seulement, possible mais également nécessaire. Si nous vivons actuellement une crise, c'est surtout et avant tout celle engendrée par des dépenses publiques trop élevées et par des choix politiques dispendieux dont nous ne voulons pas accepter les conséquences. Alors que faire ?

Au risque de passer pour quelqu'un de caricatural, la réponse est relativement simple: **un travail à 100% doit permettre de vivre de son revenu sans avoir besoin de percevoir toute forme d'aide sociale**, d'offrir à ses enfants un avenir meilleur et financer une retraite correcte. L'Etat est devenu trop vorace et étouffe les contribuables! A chaque fois que l'Etat intervient, il ralentit l'action des acteurs privés par des procédures parfois inutiles. Le canton de Zurich par exemple connaît une fiscalité plus clémente tout en offrant à ses citoyens un niveau de service comparable... Autre élément inquiétant en terres vaudoises, 10% des emplois dans le canton dépendent directement de l'Etat sans compter l'entier du secteur parapublic qui

ferait grimper ce chiffre à 20-25%. En cas de déficit important, des postes devront être supprimés de manière linéaire. Face à ce constat, il faut renforcer le pouvoir d'achat et réduire la voilure de l'Etat. Les thèmes suivants doivent tous être attaqués de front afin d'atteindre l'objectif précité:

- **Santé:** renforcer le rôle des acteurs privés de la santé: là où une prestation à charge de l'assurance maladie obligatoire peut être fournie de manière plus économique par un acteur privé, ces derniers doivent se la voir déléguée;

- **Logement:** les procédures pour les permis de construire doivent être accélérées en limitant le droit de regard des services spécialisés de l'Etat sur les dossiers et les opportunités offertes par la numérisation des prestations de l'Etat doivent être saisies;

- **Fiscalité:** le Canton de Vaud est l'un des pires élèves de Suisse. La politique « ambitieuse » du Conseil d'Etat ne va pas assez loin au regard de la situation actuelle. Un effort particulier doit être consenti sur l'imposition sur le revenu. Une baisse d'au moins 10% doit être atteinte;

- **Efficience de l'Etat:** un audit systématique de l'ensemble des départements doit être entrepris par la Cour des comptes pour permettre de supprimer les postes superflus;

Si nous n'intervenons pas maintenant, le Canton de Vaud risque de se transformer, dans un horizon de 15 ans, en sorte de micro République Française au bord du Léman. Cela n'est ni enviable, ni souhaitable. Il est temps de mettre fin à la crise des dépenses publiques par une gestion rationnelle des deniers publics et par une plus grande autonomie des acteurs privés.

Assainir les dépenses publiques et redynamiser l'économie vaudoise nécessitera du courage politique. Cela ne sera pas simple. Mais c'est à ce prix seulement que nous pourrons maintenir la qualité et le niveau de vie que nous avons connu ces 20 dernières années!



DROIT AU BUT

par Pascal Nicollier

Orientation juridique du Cerere Démocratique



© Art Direction - A. Micjourney

La protection de l'environnement relève aussi du *droit privé*

Nous l'avons vu dans le Bulletin 4/2021, le droit de la protection de l'environnement découle principalement du droit public, qui régit les relations entre l'État et les particuliers. Toutefois, il existe aussi des règles relevant du droit privé, qui régissent les rapports entre particuliers. Dans quelle mesure la protection de l'environnement est-elle aussi une affaire privée? Souverain, la chose n'est pas d'une évidence si limpide, car ses prérogatives s'exercent dans le cadre d'une autre conception: celle de l'État de droit.

Il faut se reporter au droit de la propriété. En effet, un propriétaire peut être incommodé par une exploitation excessive du bien-fonds voisin dont il subit les

nuisances et il dispose de moyens légaux pour rétablir une situation conforme au droit.

Des nuisances émanant d'un bien-fonds

Si l'environnement est l'ensemble des éléments objectifs et subjectifs constituant le cadre de vie d'un individu (d'après Larousse), alors la pollution ou la nuisance émise par un voisin est une altération de l'environnement contre laquelle le propriétaire touché peut se défendre, lui-même, sans attendre une intervention étatique. L'article 679 du Code civil (CC) concrétise ce droit en ce sens que celui qui est atteint ou menacé d'un dommage parce qu'un propriétaire excède son droit, peut actionner ce propriétaire pour qu'il remette les choses en l'état ou prenne des mesures en vue d'écarter le danger, sans préjudice de tous dommages-intérêts. Cette règle fait écho à l'art. 684 CC qui prescrit que le propriétaire est tenu, dans l'exercice de son droit, spécialement dans ses travaux d'exploitation industrielle, de s'abstenir de tout excès au détriment de la propriété du voisin. **Sont interdits en particulier la pollution de l'air, les mauvaises odeurs, le bruit, les vibrations, les rayonnements ou la privation de lumière ou d'ensoleillement** qui ont un effet dommageable et qui excèdent les limites de la tolérance que se doivent les voisins d'après l'usage local, la situation et la nature des immeubles.

Une modification plus récente de la loi va même jusqu'à permettre au propriétaire touché par les nuisances d'exiger un dédommagement s'il est victime de nuisances émanant d'un bien-fonds voisin alors que ce dernier en fait une exploitation parfaitement licite. C'est le cas par exemple lors de travaux de construction, dûment autorisés. Il faut néanmoins que les atteintes soient excessives et entraînent un dommage, ce qui peut être le cas si des locataires exigent une réduction de leur loyer en raison du bruit d'un chantier.

Les actions possibles

Le propriétaire victime des nuisances peut agir en cessation du trouble en contraignant son voisin à faire cesser l'activité incommode. En plus de l'élimination de la cause du dommage sur le fonds où elle a son origine, le propriétaire touché peut aussi demander une réparation du préjudice qu'il a subi sur son bien-fonds. Dans ce second cas, il faut agir dans les trois ans pour éviter la prescription. À noter que cette action est possible contre le voisin, qu'il soit une personne privée ou une collectivité publique. Il faut toutefois être en mesure de démontrer que l'atteinte est excessive, autrement dit qu'elle est d'une certaine intensité. Une simple gêne occasionnelle n'est pas suffisante. Il peut parfois être difficile de déterminer où se situe la «ligne rouge», mais les juges ont l'art de rappeler aux justiciables qu'il ne faut pas les déranger avec des bagatelles. Le droit public de l'environnement, souvent plus technique, peut parfois donner quelques pistes de réponses. Si le juge civil n'est a priori pas lié par la jurisprudence rendue par ses collègues en droit public, une coordination des principes valables dans l'un et l'autre droit peut constituer une argumentation intéressante, quand elle est possible, ne serait-ce que pour fixer des seuils de tolérance.



Armée suisse: aux origines d'un système unique

S'il y a bien un pays où l'armée fait débat en permanence, c'est la Suisse. Retour sur l'histoire d'une institution encore bien vivante, construite sur un système de milice sans équivalents dans le monde.

.....

Malgré la baisse considérable de l'effectif des forces armées dans les dernières décennies, environ 20'000 jeunes citoyens suisses arrivés à l'âge adulte entament chaque année leur service militaire. Ils s'inscrivent ainsi, avec plus ou moins de bonne volonté selon les cas, dans la longue tradition de notre armée de milice qui, bien au-delà de la naissance de la Suisse moderne au XIX^e siècle, plonge ses racines jusqu'aux temps de la Confédération d'Ancien Régime.

1 Voir l'entrée « Système de milice » dans le Dictionnaire historique de la Suisse (DHS), disponible en ligne.

2 Voir Rudolf Jaun, Histoire militaire de la Suisse.

3 Voir l'entrée « Défensionaux » du DHS.

4 Voir l'entrée « Armée » du DHS.

Les milices cantonales

Si les Constitutions fédérales précédentes prescrivent déjà l'obligation générale de servir, la Constitution de 1999 est la première à mentionner explicitement le terme de «milice» concernant l'organisation militaire¹, en son article 58: «La Suisse a une armée. Celle-ci est organisée essentiellement selon le principe de l'armée de milice.» Mais comme souvent, la chose précède le mot: l'organisation militaire dans la Confédération a dès le début connu le système de milice, c'est-à-dire un système dans lequel il n'y a pas d'armée professionnelle, mais où ce sont des civils qui assument la charge de soldat quand cela est nécessaire.

Jusqu'à l'invasion française de 1798 et l'instauration de la République helvétique qui marquent les premiers pas vers la Suisse moderne, l'organisation des forces armées relève exclusivement des cantons. Depuis des siècles, les cantons disposent de leurs propres contingents de soldats organisés dès l'origine selon le système de milice et l'obligation de servir, sans structure au niveau confédéral. Si Machiavel, à la Renaissance, et d'autres au siècle des Lumières, comme Rousseau, ont vu dans le système de milice la manifestation d'un idéal républicain, celui du principe romain de l'identité du citoyen et du soldat, il faut noter que ce système répondait également à certaines exigences plus concrètes, comme la difficulté à faire accepter à la population le financement par l'impôt d'une armée professionnelle soldée et la méfiance politique qu'inspirait une armée de métier que l'on entretiendrait en permanence².

Le choc de 1798

Sur le plan du système de milice, il existe une certaine continuité entre l'Ancien Régime et la Suisse moderne. Toutefois, une rupture majeure intervient au crépuscule du XVIII^e siècle:

«La construction progressive d'une armée de milice nationale, écrit Rudolf Jaun, n'a pu se faire qu'après la liquidation de l'ancienne Confédération en 1798 et la création des bases constitutionnelles modernes sous le régime de la République helvétique, puis celui de la Médiation, de 1798 à 1813. Le principe de l'égalité devant la loi, inscrit dans la Constitution, est l'acte fondateur de la citoyenneté suisse et de l'obligation nationale de servir.»

Pour comprendre la rupture de 1798, il faut prendre la mesure de l'importance de l'événement: la défaite suisse face à l'armée française issue de la Révolution est un désastre. Les milices cantonales, impréparées, désorganisées, sans uniformité du point de vue de l'armement, des uniformes, combattant toutes sous leur propre bannière, sont absolument incapables de faire face aux Français.

On avait bien tenté, déjà au cours du XVII^e siècle, d'organiser une défense commune dans le cadre des défensionaux, des alliances entre cantons qui remontent pour les premières au XVI^e siècle. Seulement, ces alliances faisaient face à de nombreuses difficultés au premier rang desquelles la disparité confessionnelle au sein de la Confédération et la nature politique de celle-ci, constituée d'Etats souverains et largement autonomes. Ainsi, les défensionaux ne purent jamais rassembler tous les cantons dans une défense commune, à l'exception notable du défensional de Baden, dont l'origine remonte à 1668, mais qui ne fut juré qu'une seule fois par tous les cantons, lors de la Diète de 1792³.

→ p. 34

L'effondrement militaire de 1798 – comparable selon Pierre Streit, historien et officier de milice, à la débâcle française de 1940 – est un électrochoc qui met la Suisse sur les rails de la modernisation au niveau politique et militaire. Cependant, la transformation effective de l'organisation militaire du pays prendra du temps. La Constitution de 1798 introduit pour la première le service militaire national obligatoire pour tous les citoyens, une obligation qui toutefois ne s'imposera pas dans les faits. Cette obligation disparaît au niveau fédéral sous la Médiation (dès 1803) et n'apparaît pas non plus dans le Pacte fédéral de 1815, bien qu'elle reste inscrite dans les constitutions cantonales.

Une étape importante vers la concrétisation d'une défense fédérale unifiée est franchie en 1817, deux ans après que le second traité de Paris a marqué la reconnaissance par les puissances européennes de l'inviolabilité du territoire et de la neutralité perpétuelle de la Suisse. La Diète d'alors «se [met] en devoir de créer au moyen du Règlement militaire de 1817 une armée fédérale formée de contingents cantonaux»⁴. C'est la naissance d'un corps de milice au sein duquel, pour la première fois, «l'armement, les uniformes et l'équipement [sont] soumis à une réglementation commune». Fait significatif qui, parmi d'autres, témoigne de cette évolution: le drapeau suisse remplace les bannières cantonales dès 1840.

Le service militaire après 1848

En 1848, la Constitution fédérale promulguée après la guerre du Sonderbund proclame à nouveau le service militaire obligatoire, quoique dans les faits ce système ne s'impose pas encore. Si le système de milice est définitivement entériné, la centralisation véritable de l'organisation militaire est encore loin d'être une réalité: avec la loi fédérale sur l'organisation militaire de 1850, les cantons restent responsables d'une bonne part de la formation des soldats – la Confédération n'étant en charge que des grades supérieurs et des armes spéciales – et de fortes disparités entre eux demeurent.

Pas à pas, néanmoins, la centralisation s'impose. En 1874, le pouvoir de légiférer en matière militaire est entièrement transféré à la Confédération et le système des contingents cantonaux disparaît au profit de la mise en place de l'obligation de servir pour tous les citoyens aptes. Après des rebondissements, c'est avec la loi sur l'organisation militaire de 1907 que «l'entière responsabilité de la préparation et de l'instruction de l'armée fédérale», dit Pierre Streit, est transférée au niveau fédéral. Ainsi, le processus entamé en 1798 après l'invasion française aboutit, dans la première décennie du XX^e siècle, à la mise en place d'une défense pleinement unifiée sous la direction du chef du bureau d'état-major, ancêtre de l'actuel chef de l'armée.

Les défis du XX^e siècle

Si le XX^e siècle épargne à la Suisse l'implication militaire directe dans les différents conflits qui l'ont émaillée, il n'en demeure pas moins une période de grands bouleversements: la guerre de tranchées de 14-18, qui voit l'arrivée fracassante des nouvelles armes sur le champ de bataille – chars d'assaut, aviation, utilisation de gaz; l'entre-deux-guerres, où un certain optimiste autour de la création de la Société des Nations laisse croire quelques années à la disparition des conflits armés; le réarmement des



Voyager, c'est bon ...



CLIC-CLAC...





Les marchés boursiers...



... à surveiller...



... sans modération

© Art Direction et Michel Mégroz



LA GÂCHETTE

par Jean-Pierre Pasche
Commission tir



DATES D'ENTRAÎNEMENT 2024-2025

Les jeudis dès 19h00 dans les locaux du CDL, place de la Riponne 1, 1005 Lausanne

● 31 octobre

● 14 novembre

● 28 novembre

● 12 décembre (arbalète)

● 9 janvier

● 23 janvier

● 6 février

● 20 février

● 6 mars (tir de rattrapage éventuel)



À noter

ORIENTATION JURIDIQUE

Uniquement pour les membres du CDL
et par téléphone
Pascal Nicollier, tél. 021 944 42 42

COMMISSION SANTÉ & SOCIAL

santesocial@cercle-democratique.org

COMMANDE DE VIN DU CDL

Visitez la cave de Delphine et Jean-François Morel
à Chardonne (Rue du Village 20) le jeudi soir de 17h à
19h, ainsi que le samedi matin de 10h à 12h d'avril à
décembre
(sauf jours fériés).



Le Blanc, le Rosé et le Rouge du CDL à Fr. 14.-/bouteille

LE CALENDRIER

19.11.2024

Sortie culturelle
Visite de l'Atelier-Musée
Encre & Plomb
Av. de la Gare 34,
1022 Chavannes-près-
Renens à 16h00

28.11.2024

Soirée-débat
Crise de l'environnement et des
minorités: Le libéralisme, est-il
à bout de souffle ?
Espace Gotham, Av. d'Ouchy 4,
1006 Lausanne à 19h00

6.12.2024

Soirée annuelle
Hôtel Mirabeau,
Av. de la Gare 31, Lausanne
dès 19h00

18.01.2024

Petit Nouvel-An
Hôtel Mirabeau,
Av. de la Gare 31, Lausanne
de 11 à 14h00